



## ACTUALITÉ du PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE NOYERS ET CENSY

### COMMENT GLHD TENTE DE SAUVER SON PROJET ?

Vous vous souvenez que la Commission d'enquête (CE) a rendu un rapport extrêmement sévère sur ce projet d'usine PV de 113 ha. Là où un esprit logique s'attendait à un avis défavorable pour les 9 permis sollicités, la CE a délivré un avis favorable pour 8 permis (le permis ‘retoqué’ concerne la parcelle la plus proche du Val des Eillots). Cet avis favorable trouve sa justification dans 4 réserves (et 5 « recommandations »). Au passage on relèvera le manque de courage de la CE qui ne tire pas les conclusions de son analyse. Pour parler vulgairement, la CE « *refile la patate chaude* » au Préfet...

**Sujet du jour : la 1<sup>ère</sup> réserve :** GLHD doit selon la CE « *présenter une analyse indépendante, rigoureuse et équilibrée concernant les impacts potentiels du projet sur l'identité paysagère du site d'implantation, sur le risque de perte du label « Les Plus Beaux Villages... » et sur les activités du tourisme local et les activités économiques qui en dépendent* ». (Rapport de la CE, partie 2 : « Conclusions » p. 24)

Nous découvrons que GLHD a mandaté (le 7 ou 8 septembre) ATEMIA qui est un bureau d'études (BE) spécialisé en ‘ingénierie du tourisme’. Le représentant (M. Caviglia) de ce BE a pris contact avec notre association (conversation téléphonique du 26 septembre). RdV a été fixé à Noyers le jeudi 2 octobre. J'ai hésité à le rencontrer en raison de la précipitation et de l'impréparation de ce travail. Le rencontrer, c'est un peu cautionner la démarche. Mais refuser c'est lui laisser le champs libre... Or, **l'enjeu est capital pour l'avenir de Noyers**. J'ai appris par M. Caviglia qu'il avait rencontré Mme le Maire qui l'aurait rassuré sur le risque de perte du label et lui aurait expliqué ne plus avoir la main sur le tourisme « compétence reprise par la ComCom du Serein ». J'ai pensé qu'on commençait bien mal un travail si important ! Nous pensons, dans notre association, qu'il faut discuter avec les professionnels concernés par un sujet : ici l'attractivité de Noyers ; toujours dans la précipitation (les délais sont courts : le BE doit rendre son ‘étude’ vers le 10 octobre !) j'ai pu joindre un professionnel dont l'activité économique est étroitement liée à l'attractivité de Noyers (Pierre Paillot) qui a pu apporter son témoignage de 1<sup>ère</sup> main.

L'entretien a été tendu... J'ai d'abord souligné une évidence : le **critère d'indépendance** posé par la CE **ne peut pas** être satisfait par le recours à un BE **rémunéré et mandaté par le promoteur GLHD** ; il ne s'agit pas ici « d'honnêteté » (argument de M. Caviglia) mais d'indépendance économique et intellectuelle. Le conflit d'intérêt est patent, évident, indiscutables... Ceci posé on est entré dans le ‘vif du sujet’ : le risque que présente l'usine PV de 113 ha sur le plateau qui domine Noyers. **De la discussion d' 1h30 il est ressorti ceci :**

M. Caviglia a un doute sur le risque de perte immédiate du label mais il a admis, verbalement, que ce projet a, dans l'environnement qui est le nôtre, **un impact négatif** sur l'attractivité de Noyers, sur le tourisme ‘résidentiel’ (opposé aux touristes de court passage) et plus encore sur l'attractivité de Noyers pour les nouveaux résidents. Ce point est capital : ce sont ces ‘nouveaux résidents’ qui **achètent et sauvent des maisons du cœur du bourg**, entreprennent des travaux importants, contribuent à faire vivre de nombreuses entreprises locales, des commerces locaux, des artisans de Noyers. Je lui ai montré, à titre d'exemple d'importance des enjeux de sauvegarde, la Place de la Petite Étape aux Vins. Il a également admis l'effet délétère de ce projet (et de beaucoup d'autres semblables) sur le tissu social de nos villages, les fractures très graves au sein de nos populations qui en résultent. Il a également admis la visibilité du projet depuis les routes d'accès au village et depuis tous les points dominants alentours.

En conclusion de notre entretien, M. Caviglia a admis l'impact négatif du projet sur l'attractivité de Noyers et le risque qu'il faisait peser sur le label. (M. Caviglia a pris d'infinites précautions sur ce dernier point, multipliant les contorsions pour relativiser ses propos...). Qu'écrira M. Caviglia dans son rapport commandé par GLHD ? Pour le moment l'inquiétude domine. Je rappelle que le Préfet doit prendre sa décision le 12 octobre (à 1 ou 2 jours près).